

Edito :

Toute l'équipe des élus et mandatés CGT vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016 !

Des vœux de paix et de fraternité, des vœux de bien vivre ensemble, de bien vivre au travail, des vœux de luttes gagnantes. Plus que jamais, cette année sera décisive pour notre avenir dans la fonction publique territoriale, nos emplois, notre rémunération, notre statut :

- Dès le 1er janvier, tout un service est transféré de droit à l'établissement Public Territorial (EPT-T 7), nouvelle collectivité créée dans le cadre de la réforme territoriale,

- Alors que notre point d'indice, déterminant notre rémunération est « gelé » par les gouvernements successifs depuis 2010, la CGT lance une action commune le 26 janvier prochain afin d'affirmer nos revendications avant les négociations nationales prévues en février.

Sans compter sur les « grands projets » de la municipalité projetés sur l'année.

Alors, en 2016, Soyons tous mobilisés pour nos emplois et notre mission de service public !



Actualité :

→ 1er janvier – transfert opérationnel du service assainissement vers l'Établissement Public Territorial du territoire 7 de la Métropole Grand Paris

→ 11 janvier – premier conseil de territoire / la ville d'Aulnay-sous-Bois est le siège du territoire

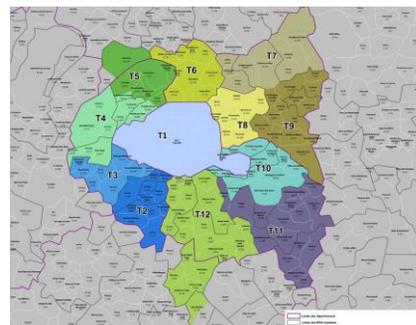
→ 21 janvier – Comité technique local

→ 25 janvier – pré CAP grade de Rédacteur

→ 26 janvier – Préavis de grève / Tous en lutte pour notre point d'indice



N'ATTENDONS PAS LE DÉGEL.
AGISSONS
LE 26 JANVIER !



UN POINT SUR :

REFORME TERRITORIALE – METROPOLE GRAND PARIS – ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Qui ? Quoi ?

Les différentes lois de réforme territoriale réorganisent le territoire : des régions ont été regroupées, des métropoles regroupant des départements ont été créées. Parmi elles, la Métropole du Grand Paris (MGP) regroupe les départements de l'Île de France, organisés en territoires de plus de 300 000 habitants.

Ce qui représente 12 territoires, Paris compris, administrés par des conseils au sein d'un Établissement Public Territorial (EPT), dont les membres sont les Maires des communes et des conseillers municipaux fléchés lors des dernières élections municipales.

Aulnay-sous-Bois fait partie du territoire n°7 - dit T 7 ou territoire des aéroports - qui comporte 8 villes : Dugny, Le Bourget, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Sevran, Villepinte et Tremblay en France. Ce territoire compte 72 conseillers territoriaux et 9 conseillers métropolitains.

Aulnay-sous-Bois est le siège « provisoire » du T 7 et son Président a été désigné lors du 1er conseil de territoire, lundi 11 janvier 2016. Ce n'est pas un scoop, c'est Bruno Beschizza, Maire d'Aulnay-sous-Bois.

Pour quoi faire ?

La MGP prend en charge 4 compétences obligatoires transférées de manière progressive de 2016 à 2018 : L'aménagement de l'espace métropolitain, le développement et l'aménagement économique, social et culturel, la politique locale de l'habitat, la protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie.

Compétences déclinées au sein des EPT au nombre de 7 obligatoires et 3 partagées avec la MGP :

Assainissement et eau, gestion des déchets ménagers et assimilés, plan local d'urbanisme, politique de la ville, plan climat air énergie, équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial, action sociale d'intérêt territorial.

Première conséquence pour la Ville et les agents

Premier transfert obligatoire du service assainissement.

Les agents du service ont été reçus le 17 décembre dernier et les organisations syndicales le 06 janvier dernier soit après le délai légal du transfert de droit au 1er janvier 2016. Certes, nous voulons bien admettre que le dispositif a été légalement acté rapidement, que le détail de la mise en œuvre est encore flou. Cependant, nos collègues de l'assainissement ont changé d'employeur au 1er janvier 2016 et les instances paritaires ne seront saisies en Comité Technique que le 21 janvier 2016.

Dans un premier temps, ils sont mis à disposition par la ville avant le transfert effectif vers l'EPT. Mais après, que vont-ils devenir ? Personne ne peut donner de garantie sur leur affectation, temps de travail, régime indemnitaire etc...

Compte-tenu des compétences qui seront transférées dans les mois et les 2 ans à venir, nous devons affirmer nos droits et acquis face aux futurs transferts afin qu'ils soient maintenus et garantis.

Les services publics de proximité, ce sont des femmes et des hommes qui ont à cœur de rendre le meilleur service public et de le faire fonctionner au mieux. Rien ne se fera sans eux. Rien ne se fera sans nous. Notre droit à participer et à négocier, c'est maintenant qu'il faut le gagner.



Plus d'info sur : <http://www.prefig-metropolegrandparis.fr/>

Loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris

Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales

Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

Décret n°2014-508 du 19 mai 2014 relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris



Ouverture de négociations sur l'évolution de la valeur du point d'indice début 2016

L'action des personnels s'impose !

Le gouvernement a décidé d'ouvrir des négociations dans la Fonction publique, au mois de février 2016, sur l'évolution de la valeur du point d'indice.

Alors que le point est gelé depuis 2010 par Sarkozy puis Hollande, il était temps que le gouvernement entende les agents publics ! La CGT n'a jamais lâché sur cette exigence !

Entre 2000 et 2015, les fonctionnaires ont perdu 14,10 % de pouvoir d'achat et donc de capacité à consommer et faire face à leurs besoins et ceux de leurs familles !

Depuis le 1er janvier 2000, cela se traduit sur le salaire indiciaire par un manque à gagner mensuel de 232 € pour la catégorie C, 317 € pour la catégorie B et 430 € pour la catégorie A.

Conséquence du gel de la valeur du point : le salaire net moyen des agents de la Fonction publique, incluant tous les éléments de rémunération, dont les primes et les promotions, est en baisse continue depuis 2011 selon l'INSEE.

Rien que pour rattraper l'évolution de l'inflation depuis le 1er janvier 2000, le point d'indice de la Fonction publique devrait s'élever aujourd'hui à 5,28 € (contre 4,63 € depuis le 1er juillet 2010 et jusqu'à ce jour).

De plus, depuis le 1er janvier 2011, les fonctionnaires sont amputés de 21 € à 26 € sur leurs rémunérations suite à l'augmentation de la contribution retraite.

L'augmentation de la valeur du point d'indice est un élément incontournable de l'augmentation du pouvoir d'achat et de l'évolution des carrières. Elle est essentielle pour créer un cercle vertueux, favorable à la consommation et à la relance économique du pays.

La Fédération CGT des Services publics a pris la décision de tout mettre en oeuvre pour construire une action de grande envergure début 2016 dans la Fonction publique dans l'unité syndicale la plus large possible, afin de peser sur la négociation et de battre en brèche les politiques d'austérité.

**Le niveau de l'augmentation du point sera fonction de la mobilisation !
Plus nous serons nombreux dans la rue pour manifester nos exigences légitimes,
plus nous gagnerons !**

ASSEMBLEE GENERALE – Mardi 26 janvier 2016

Afin d'échanger tous ensemble sur les différents points qui touchent notre emploi / salaire / missions / moyens / réforme territoriale / statut / transferts / service public – et sur vos préoccupations et vos attentes, venez nombreux à l'Assemblée Générale qui se tiendra le :

Mardi 26 Janvier 2016 à partir de 11h

dans les locaux de la CGT des territoriaux - 4 rue Berteaux –

Ouvert à tous, syndiqués, non syndiqués (voir nos coordonnées en 4ème page pour tout renseignement)

Le syndicat CGT des personnels territoriaux d'Aulnay-sous-Bois, vous pouvez :

- nous rencontrer au **4 rue Berteaux** lors des permanences les mardis après-midi et les jeudis matin ou sur rendez-vous
- nous contacter au **01 58 03 92 33** via l'externe ou au **8233** via l'interne
- nous écrire à l'adresse mail : cgterritoriauxaulnay@hotmail.fr
- vous informer sur notre blog : <http://cgt-territoriaux-aulnay-sous-bois.blog4ever.com/>

Syndiquez-vous à la CGT pour être informé, conseillé, défendu

Syndiquez-vous à la CGT pour vous faire entendre, faire respecter vos droits et en conquérir de nouveaux !



J'adhère !

Vous souhaitez adhérer ou vous prendre contact

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone et /ou Portable

Courriel

Direction / Service*